



**INGENIERIE ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS  
DE PERFECTIONNEMENT TECHNOLOGIQUE**

**DES ENSEIGNANTS ET FORMATEURS**

**PREPARANT AUX DIPLOMES ET CERTIFICATIONS INSCRITES  
AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES  
DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L' AUTOMOBILE**

**2015-2018**

**CAHIER DES CHARGES**

## LE CONTEXTE DE LA FORMATION DE FORMATEURS

L'ANFA a mis en place à partir de 1992, un dispositif de Formation des Formateurs, pour lequel un ensemble d'objectifs et de moyens sont définis.

Ce dispositif constitue l'une des actions qualitatives identifiées par l'ANFA pour concourir à l'élévation de la qualification dans la Branche ainsi qu'à une meilleure insertion des jeunes dans notre secteur.

Les orientations générales pour l'ensemble de ces actions, dont la formation des formateurs, sont définies par les partenaires sociaux de la Branche dans le cadre d'Accords de Branche. Une Convention de coopération avec le Ministère de l'Education Nationale prévoit la participation de l'ANFA à la formation continue des personnels de l'éducation nationale.

Pour le développement de ce dispositif, des moyens humains et financiers sont mis en place. Au plan national, le département Compétences et Ingénierie qui gère le dispositif, définit une offre de perfectionnement recensée dans un guide spécifique, en étroite collaboration avec le prestataire retenu pour la formation des formateurs et enseignants. Cette offre concerne des formations technologiques.

Au niveau régional ou académique, les Délégations Régionales de l'ANFA impulsent et mettent en place des plans de formation pluriannuels pour les formateurs et enseignants. Elles s'appuient en grande partie sur l'offre proposée dans le guide, sans exclure la définition d'actions spécifiques.

Les plans de formation sont fortement dépendants du contexte et du partenariat local (forte collaboration avec l'Education Nationale).

### 1. LES FINALITES

Orientation générale :

Perfectionner et adapter les formateurs sur les exercices 2015 à 2018 aux évolutions des techniques organisationnelles des entreprises avec prise en compte de la spécificité liée aux métiers visés

Sans prétendre au même type de maîtrise pratique que celle d'un professionnel, les formateurs d'enseignement professionnel qui constituent le public de la démarche entreprise, doivent disposer des repères méthodologiques et de compétences technologiques nécessaires leur permettant d'assurer un enseignement visant la compréhension des évolutions des véhicules, des systèmes, matériels et produits, des organisations et fonctionnement des entreprises, ...

Par ailleurs ce public enseigne en majorité à des jeunes de niveau IV, sans exclure une part non négligeable de jeunes de niveau V.

De ce fait, une formation de formateurs devra veiller à :

- ① Assurer une mise à niveau identique avec les bénéficiaires, selon les domaines, au regard des évolutions technologiques et organisationnelles du secteur
- ② Dégager les principes scientifiques et technologiques qui régissent les dispositifs ou systèmes étudiés.

- ③ Maîtriser les méthodologies de diagnostic (démarche et outils) afférentes au système étudié
- ④ Permettre pour les formations développées d'identifier les principes communs à plusieurs systèmes ou organisations et éviter une approche système par système, produit par produit... Des mises en situation variées et le recours à des supports différents et multimarques (véhicules, schémas...) sont recherchés.
- ⑤ Adapter la pédagogie aux caractéristiques du public final (jeunes en formation), en utilisant une pédagogie inductive et active; une réflexion sur la démarche d'enseignement (méthode, activités à proposer aux jeunes) liée au thème de la formation est également recherchée.

## 2. LE PUBLIC

Les formateurs et les enseignants qui interviennent dans le cadre de la préparation des certificats du secteur professionnel sont issus de CFA et Lycées Professionnels. Ils sont répartis dans les 480 établissements de formation préparant aux métiers de l'Automobile. L'appel d'offre, vise la formation de près de 2 100 formateurs ou enseignants par an, dont 60% à 70% de lycées professionnels et 30 à 40% de formateurs de centres de formation.

## 3. LA PRESTATION ATTENDUE 2015-2018

L'ANFA souhaite faire appel à un opérateur pouvant assurer la conception de contenus de formation technologiques et la formation d'un public d'enseignants et de formateurs identifiés par l'ANFA.

**La prestation attendue porte sur :**

**En 2015, 2016 et 2017, la conception et l'adaptation des modules de formation comprennent :**

- Des contributions d'experts métiers pour concevoir les travaux d'ingénierie des modules de formation de l'ANFA (environ 8 jours/an par expert métier) en prenant en compte les besoins des formateurs issus des enquêtes de satisfaction menées par l'ANFA et les évolutions technologiques des différents secteurs.
- Des créations/ modifications de contenu pédagogique de module : 8 à 15 modules/an
- Des conceptions/ adaptations de kits pédagogiques, chacun comprenant le scénario de la formation, le support stagiaire et le support formateur : environ 8 - 15 kits /an

Chaque année, l'ingénierie conçue est mise en œuvre l'année suivante

**En 2016, 2017 puis 2018, la mise en œuvre de l'offre de formation doit inclure :**

- La programmation annuelle
- La réalisation des formations sur l'ensemble du territoire national à des périodes indicatives pour un ensemble d'environ de 190 à 250 stages/an.
- Une organisation logistique intégrale incluant les lieux de formation, le matériel et les moyens pédagogiques.

L'estimation des volumes annuels se décline, dans les domaines suivants :

- Carrosserie – peinture
- Maintenance Véhicule Particulier
- Maintenance Véhicule Industriel
- Maintenance Motorcycle
- Tertiaire appliqué à l'automobile (économie –gestion)

A titre indicatif, les groupes de stagiaires comprennent entre 5 à 12 stagiaires maximum et sont d'une durée de 2 à 5 jours en :

- carrosserie-peinture : estimation de 40 sessions,
- maintenance Véhicule Particulier : estimation de 130 sessions réparties dans les domaines de la mécanique, gestion moteur essence et diesel, électricité – électronique,
- maintenance Véhicule Industriel et Maintenance Motorcycle respectivement 10 sessions environ.
- En formation d'économie gestion (organisation et gestion de l'activité maintenance et carrosserie) : estimation de 20 sessions.

Il s'agit là encore, à la date de l'appel d'offres, d'estimations de domaines et de volumes, au regard des budgets annuels définitivement approuvés au cours du dernier trimestre de l'année N-1.

#### **Pièces techniques :**

La réponse au cahier des charges devra comprendre :

- Un mémoire technique explicitant les réponses apportées à chacune des prestations du marché 2015,
- Une appréciation tarifaire sur l'ensemble des travaux de conception de 2015 et de mise en œuvre de l'offre pour 2016, indiqués à titre d'exemple, dans la grille tarifaire définie dans le présent appel d'offres. *Ces éléments doivent être inscrits directement dans le tableau intégré dans le projet d'acte d'engagement (joint au dossier DCE et en version modifiable).*
- Une appréciation des délais de réalisation sur l'ensemble des travaux, indiqués à titre d'exemple.

Toutefois, au-delà des domaines précités, l'attributaire du marché devra avoir la capacité de concevoir et déployer les programmes et références technologiques ou tertiaires citées dans

le guide "Formations de formateurs ANFA", téléchargeable sur le site [anfa.fr](http://anfa.fr), rubrique « Services et Outils pédagogiques ».

#### 4. ESTIMATION DU PRIX DU MARCHE 2015 – Perspectives 2016 à 2018

Le budget envisagé pour 2015 et portant sur la conception et l'ingénierie s'inscrit dans une fourchette de 650 K€ à 675 K€.

Le budget total, pour les années 2016 et 2017, est estimé dans une fourchette de 5 200 K€ à 5 400 K€.

Le budget envisagé pour 2018, portant sur la mise ne œuvre, est estimé à environ 2 000 K€.

Chaque année est soumise à validation des enveloppes budgétaires.

S'agissant d'un marché à tranches « fermes » et « conditionnelles », les budgets des tranches conditionnelles ainsi que les programmes de prestations associés seront soumis chaque fin d'année civile, à l'approbation du Conseil de Gestion de l'ANFA, pour confirmation d'engagements.

#### 5. CONDITIONS PARTICULIERES

° Le prestataire sélectionné dans le cadre du présent appel d'offres cèdera l'entière des droits de propriété intellectuelle et des droits patrimoniaux sur l'œuvre à l'ANFA. Les tarifs de cession sont inclus dans le prix de prestation<sup>1</sup>. Toutefois, l'attributaire du marché aura une licence exclusive de droits de représentation et d'exploitation.

Fait à SEVRES, le 22 juillet 2014.



Le Président de l'A.N.F.A.  
Pierre ROUSSEAU

<sup>1</sup> Cession valable pour une durée illimitée, dans le monde entier et en toutes langues. L'auteur veillera à être propriétaire des éléments composants son œuvre et titulaire des droits y afférents (texte, schémas, photos, supports multimédia, etc.).